

## Leçon 35

## Explication du texte de Spinoza

### B. De Négroni

« Les exigences de la vie en une société organisée n'interdisent à personne de penser, de juger et, par suite, de s'exprimer spontanément, à condition que chacun se contente d'exprimer ou d'enseigner sa pensée en ne faisant appel qu'aux ressources du raisonnement et s'abstienne de chercher appui sur la ruse, la colère, la haine : enfin, à condition qu'il ne se flatte pas d'introduire la moindre mesure nouvelle dans l'État, sous l'unique garantie de son propre pouvoir. Par exemple, admettons qu'un sujet ait montré en quoi une loi est déraisonnable et qu'il souhaite la voir abroger. S'il prend soin, en même temps, de soumettre son opinion au jugement de la souveraine Puissance<sup>1</sup> (car celle-ci est seule en position de faire et d'abroger des lois), s'il s'abstient entre-temps de toute manifestation active d'opposition à la loi en question, il est - au titre d'excellent citoyen - digne en tout point de la reconnaissance de la communauté. Au contraire, si son intervention ne vise qu'à accuser les pouvoirs publics d'injustice et à les désigner aux passions de la foule, puis, s'il s'efforce de faire abroger la loi de toute manière, ce sujet est indubitablement un perturbateur et un rebelle. »

Spinoza, *Traité des autorités théologique et politique*, in Œuvres complètes, traductions Roland Caillois,

Madeleine Frances et Robert Misrahi, Bibliothèque de la Pléiade. © Éditions Gallimard

#### Introduction

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on considère régulièrement que la liberté de penser représente un danger majeur sur un plan politique. À peu près tous les États européens ont des systèmes de censure qui leur permettent de contrôler les publications avant leur parution ou de supprimer des textes édités ; ce contrôle apparaît comme étant nécessaire pour la sûreté de l'État. Or de façon tout à fait paradoxale, Spinoza entreprend de démontrer dans ce texte que la liberté de penser ne présente pas le moindre danger politique, qu'il n'y a aucune nécessité de censurer les opinions des citoyens pour que l'État puisse se maintenir. Sur quels arguments se fonde une telle thèse ? Et la liberté d'expression peut-elle être absolue, ou doit-on malgré tout la limiter ?

**I.** Le texte s'ouvre sur la thèse de Spinoza : « les exigences de la vie en une société organisée n'interdisent à personne de penser, de juger [...] de s'exprimer spontanément ». En formulant cette thèse Spinoza montre d'entrée de jeu ce qui permet de fonder la liberté de penser, à savoir le fonctionnement de la vie sociale. Il s'agit moins ici de revendiquer un droit de l'homme à s'exprimer, qu'à mettre en évidence un non droit de l'État à interdire. Et l'interdit lui-même n'est fondé que sur une nécessité interne : il ne se justifie que comme ce qui permet le maintien d'une vie sociale. Il est clair alors que l'interdit cesse d'être le signe du pouvoir de l'État, pour devenir simplement ce qui permet à l'État de se maintenir.

Le développement de sa thèse permet à Spinoza de montrer et ce que comprend cette liberté de penser, et jusqu'où elle s'étend. La liberté de penser est aussi liberté d'expression : la progression des verbes est ici très importante : la société n'a pas plus à interdire à l'homme de « penser » ou de « juger » que de s'« exprimer » ou d'« enseigner ». Quant à l'extension de cette liberté, elle ne saurait être limitée par l'objet de la pensée, mais seulement par sa nature. Alors que les systèmes de

1. Le pouvoir souverain dans un État.

censure existant dans la plupart des États européens à l'époque de Spinoza interdisent les livres à cause de leurs objets, et vérifient donc tout ce qui est publié en matière religieuse, politique ou morale – textes hérétiques, textes subversifs, textes libertins –, Spinoza pose ici comme seule limite le caractère rationnel ou non rationnel des thèses qui sont soutenues. Aucune pensée rationnelle ne peut être interdite, en revanche on peut s'opposer à des pensées qui prennent appui sur « la ruse, la colère ou la haine ». Une pensée rationnelle ne pose jamais de problème parce qu'elle suppose une activité de la part de celui qui l'écoute : il doit l'analyser, il peut la discuter, et s'il n'est pas d'accord avec elle opposer argument à argument. En revanche une pensée reposant sur la ruse, la colère ou la haine cherche à provoquer chez l'interlocuteur des réactions passionnelles, cherche à être la cause d'un effet que l'interlocuteur va subir : elle peut donc être limitée au même titre que la liberté d'action. Pour la même raison, on peut refuser une pensée qui chercherait à introduire une « mesure nouvelle dans l'État » : là encore, celui qui prétend user simplement d'une liberté de penser s'accorde en réalité une liberté d'action, et confond sa volonté et celle de l'État<sup>2</sup>. Sa pensée n'est pas là pour faire l'objet d'une discussion rationnelle, mais uniquement pour faire pression : la parole n'attend pas une réponse, elle prétend être directement cause d'un effet politique.

Pour illustrer sa thèse, Spinoza donne un exemple portant sur la liberté d'expression par rapport à une loi : il est parfaitement licite de faire une critique d'une loi, et d'expliquer pour quelles raisons il serait souhaitable qu'elle soit abrogée. En donnant un tel exemple, Spinoza choisit un exemple maximal de liberté de penser politique qui permet de bien faire comprendre la différence fondamentale qu'il introduit entre l'objet d'une pensée et sa nature : la politique en tant qu'objet n'est évidemment pas interdite si elle est analysée de façon rationnelle. Par là même la politique n'apparaît pas comme une affaire réservée à quelques hommes : tous les membres de l'État peuvent s'y intéresser et on ne saurait, au nom de la sécurité de l'État, interdire aux sujets de discuter des lois. C'est montrer au passage que la loi concerne tous les hommes, et qu'elle n'est pas fondée sur un simple arbitraire royal, que le pouvoir souverain de l'État n'est certainement pas identifiable à la volonté d'un homme. Quiconque souhaite voir abroger une loi a donc le droit de le faire s'il respecte les deux conditions données plus haut : ne pas confondre sa volonté et celle de l'État et donc soumettre son opinion au jugement du pouvoir souverain, et s'abstenir de toute « manifestation active d'opposition à la loi » ; ne pas recourir aux passions mais à la raison et donc ne pas désigner les pouvoirs publics « aux passions de la foule ». La « foule » représente ici le summum de l'irrationalité : elle est prête à suivre n'importe quelle opinion, ce qui la rend profondément manipulable. Or il est facile de la séduire en accusant les pouvoirs publics d'injustice et en lui faisant croire qu'elle est opprimée : on la conduit ainsi à confondre l'obéissance et l'esclavage, à ne pas voir que la liberté ne peut se définir que dans la limite de la loi et qu'elle n'est évidemment pas un droit de tout faire.

Celui qui analyse rationnellement la loi est un « excellent citoyen<sup>3</sup> » ; celui qui recourt à tous les moyens pour la faire abroger est un « perturbateur et un rebelle ».

2. Je ne pense pas que le texte permette d'aller plus loin ici ; cela dit, je montre tout au long de ce commentaire dans les notes comment il est possible de faire une lecture rousseauiste de ce texte, et comment un élève ayant travaillé Rousseau pourrait en faire une lecture qui n'est certainement pas juste quand on connaît l'ensemble de l'œuvre de Spinoza, mais qui est parfaitement acceptable si on travaille simplement sur ces quelques lignes du chapitre 20. Il serait donc possible de montrer ici que la revendication d'une liberté de penser illimitée conduirait à ce que Rousseau appelle despotisme, c'est-à-dire usurpation de la souveraineté par un individu. Une telle usurpation est évidemment très grave puisqu'elle équivaut à la mort de la république.

3. La traduction du texte dans l'édition de la Pléiade pose ici un gros problème, puisque le traducteur introduit la notion de sujet, quelques lignes plus haut, qui ne figure pas dans le texte latin. Cette opposition sujet/citoyen que je ne commente pas puisqu'elle ne vient pas de Spinoza, pourrait faire l'objet d'un commentaire rousseauiste, qui devrait à mon avis être reconnu comme pertinent : ce n'est pas la faute des élèves si les textes sont mal traduits, et l'élève qui commente ce passage n'est évidemment pas censé avoir la moindre connaissance de Spinoza. On pourrait donc dire qu'on voit apparaître dans ce texte la double fonction du membre d'un corps politique, qui se définit comme à la fois sujet et citoyen : sujet en tant qu'il obéit à la loi, citoyen en tant qu'il la vote. C'est le sujet qui montre que la loi est déraisonnable : c'est dire qu'en la montrant, il continue à lui obéir, et qu'il ne prétend en rien la modifier de sa propre initiative, et il peut par ce travail être reconnu comme citoyen, c'est-à-dire comme participant au corps politique, comme faisant partie de la république.

Il est donc clair que tout homme peut s'occuper des affaires politiques : le rebelle n'est pas celui qui fait de la politique, c'est celui qui prétend être à lui seul le pouvoir souverain, et qui recourt à tous les moyens pour imposer sa volonté.

Cet exemple ne permet pas seulement d'illustrer la thèse de Spinoza, il permet surtout d'en repérer la portée. Ce qui a été dit ici du discours politique vaut *a fortiori* pour tous les autres discours : on a donc les moyens maintenant et de défendre la liberté de penser, et de voir les limites très précises qu'on peut lui assigner.

**II.** L'enjeu fondamental de ce texte est ainsi de conduire à repenser la notion d'interdit politique, et par là même celle de pouvoir absolu. L'interdit est fondé de façon purement immanente, par ce qui est nécessaire pour que la société puisse fonctionner ; il est dans bien des cas inutile, voire nuisible : une politique du secret et de l'interdit est une politique qui se prive des secours que pourraient lui apporter les meilleurs citoyens. Bien loin que le renforcement des interdits soit le signe d'une puissance extrême de l'État, cela apparaît donc comme un signe de faiblesse. Il est alors clair que les monarchies qui se prétendent absolues sont loin d'être, comme elles se l'imaginent, des pouvoirs forts : la puissance de l'État finit quasiment par s'y identifier à la puissance d'un homme, ce qui est évidemment dérisoire, et pour réussir à se maintenir, elles doivent recourir de tous côtés à la crainte, et donc affaiblir les hommes qui composent l'État.

C'est bien ce type de fondement de la république qui fait l'originalité du texte. Spinoza ne raisonne pas ici en termes de droits inaliénables, il ne s'agit pas de dire, comme ce serait le cas chez Rousseau, que l'homme est né libre, et qu'il doit jouir dans l'État d'une souveraineté aussi inaliénable que sa liberté naturelle. La défense de la liberté de penser n'est pas effectuée dans ce texte au nom des droits de l'homme, avec l'idée qu'il y a des droits naturels de l'homme qui peuvent être aliénés par la vie sociale et qu'il est cependant nécessaire de reconnaître si l'on ne veut pas déshumaniser les hommes. Spinoza ne raisonne pas de façon normative, mais de façon purement immanente : interdire la liberté d'expression revient à affaiblir l'État. Le droit n'est pas ce qui a à être reconnu, mais ce qui est : diminuer les droits des individus, c'est donc par là même diminuer le droit de l'État qui ne peut être que l'émanation du droit des individus. Autant une liberté d'expression passionnelle peut être dangereuse, autant une liberté purement rationnelle permet à tous les hommes de mettre en commun leur raison pour assurer, dans les meilleures conditions, le maintien de la société. À une époque où l'on assimile volontiers la république à l'anarchie, Spinoza se donne les moyens de penser que la république est, de tous les États, celui qui est le plus fort parce qu'il met en commun la puissance de tous les membres qui le composent.

## Conclusion

Il est donc clair que non seulement la liberté de penser n'est pas dangereuse pour un État, mais qu'elle est au contraire tout à fait nécessaire à son bon fonctionnement. Tous ceux qui prétendent qu'il faut censurer les textes, et empêcher le libre fonctionnement des idées pour assurer la sauvegarde de l'État ne sont donc que des manipulateurs qui cherchent à s'assurer un pouvoir personnel, et à se maintenir à ce pouvoir en affaiblissant tous les membres d'un État.